



Maître Charlotte GUILLAUBEY

Successeur de Me BARBIER
Détenteur des minutes de Me METTON

Liste des documents à fournir pour l'ouverture d'un dossier d'ADOPTION :

Par l'adoptant et par l'adopté :

- Un questionnaire d'état civil dument complétée,
- La copie de la carte d'identité de l'adoptant et de son conjoint,
- La photocopie du ou des livrets de famille jusqu'au la première page vierge incluse,
- Un RIB daté et signé.

Prévoir le versement d'une provision de 50,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées.

Cette liste de pièces nécessaires est non exhaustive.
Elle devra être adaptée en fonction de chaque dossier.

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter l'étude au **04.77.27.28.77** ou par mail à l'adresse **office.42040@notaires.fr**.